

Mémoire

présenté par

La Société de communication Atikamekw-Montagnais

SOCAM

dans le cadre de la consultation sur

*Le futur de la radiodiffusion des Premières nations, des
Inuits et des Métis : Conversation et convergence*

janvier 2017

Nous ne désirons pas comparaître devant la Commission



:: **INTRODUCTION**

Depuis 1983, la Société de communication Atikamekw-Montagnais a comme mission de développer les communications médiatiques des communautés autochtones par le biais d'un réseau de services diversifiés en vue de favoriser l'essor des communautés et de promouvoir leur langue et leur culture. Cette même mission est renforcée par l'adoption des valeurs suivantes :

- La langue et la culture
- L'information
- L'éducation
- La sensibilisation
- Les relations avec d'autres peuples

Au cours de ces 35 dernières années, la SOCAM est devenue lentement mais sûrement l'outil culturel et social préféré des 14 communautés qu'elle dessert à cause de sa versatilité, sa proximité et de son implication dans le milieu tant au niveau des jeunes, de la population adulte et des aînés. La Société est devenue une présence indispensable dans les foyers Innus et Atikamekw du Québec et du Labrador. Cette présence est à ce point essentielle que 85% des auditeurs de ces communautés en dépendent quotidiennement.

Depuis l'automne 1983, la SOCAM bénéficie d'un appui financier récurrent de la part du ministère du Patrimoine canadien par le biais de son programme de Radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN). Même si le niveau de financement octroyé par le RAN a drastiquement baissé au cours des ans, plus de 50% de moins qu'il y a 30 ans, nous réussissons tant bien que mal à offrir les mêmes services et ce, avec un degré de qualité dont nous sommes fiers.

Or, l'incertitude annuelle à laquelle nous devons faire face en ce qui a trait au niveau de financement qui nous sera accordée par le gouvernement canadien, est un obstacle majeur à notre planification et la diversification de notre entreprise à moyen et à long termes. C'est cet aspect que nous désirons aborder dans notre mémoire!

:: **NOTRE MÉMOIRE**

Nous désirons commenter sur le point no. 5 de votre appel de soumissions soit : **Quels sont les investissements et les compétences nécessaires à la remise en état et à la préservation des langues régionales et à la mise en œuvre d'un avenir durable pour la radiodiffusion des Premières nations, des Inuits et des Métis?**

En fait, nous allons plus spécifiquement répondre à la question suivante :

Quels sont les investissements nécessaires afin de garantir un avenir durable au secteur de la radiodiffusion autochtone du Canada?

Suite aux premières coupures de budget du programme de Radiodiffusion dans le Nord au cours des années 1980, les 13 sociétés financées par ledit programme n'ont cessé de demander au gouvernement canadien de lui accorder un statut spécial, c'est-à-dire un statut permanent et autonome tout comme en bénéficie la Société Radio-Canada*.

Le RAN devrait être reconnu comme étant un programme essentiel à la survie et à la préservation des langues autochtones. Il devrait demeurer intact, c'est-à-dire que l'on devrait cesser de rajouter de nouvelles sociétés (4 ont été rajoutées aux 13 autres récemment) afin que l'on cesse de réduire le niveau actuel de financement. Lorsque possible, il devrait même pouvoir bénéficier d'une augmentation de son financement de base afin de pouvoir pallier à la hausse du coût de la vie et des sommes nécessaires au renouvellement des infrastructures techniques à tous les 10-15 ans!

*En tant que société d'État, la SRC fonctionne de façon autonome par rapport au gouvernement. Elle est régie par la *Loi sur la radiodiffusion de 1991*, et est directement responsable devant le parlement canadien, *via* le ministère du Patrimoine canadien.

Le RAN devrait être géré et administré par un Conseil d'administration composé de représentants élus par les 13 sociétés qui y participent depuis

1983-84. Le budget annuel serait bien évidemment octroyé par le Conseil du Trésor, par le truchement de Patrimoine canadien, mais le Programme devrait bénéficier d'un statut permanent avec un financement annuel garanti.

Le modèle de gestion proposé serait en tous points similaires à celui de la Société Radio-Canada puisque en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, son conseil d'Administration comprend 12 membres, y compris le président du Conseil et le président-directeur général de CBC/Radio-Canada.

Donc : Quels sont les investissements nécessaires afin de garantir un avenir durable au secteur de la radiodiffusion autochtone du Canada?

Réponses :

- 1) Les mêmes, ou idéalement plus, que l'on a actuellement mais indexés au coût de la vie
- 2) En accordant un statut spécial au RAN basé sur le modèle de la SR-C
- 3) En garantissant un appui annuel récurrent aux sociétés comme on le fait pour la SR-C
- 4) En offrant aux autochtones la possibilité de gérer eux-mêmes le RAN tout comme le ministère du Patrimoine canadien a permis au Regroupement des centres d'amitié autochtones de gérer le financement alloué aux Centres d'amitié autochtones du Canada.

Nous vous remercions à l'avance de prendre ces quelques suggestions en considération lors de votre consultation.

